

Sujet: Observation et proposition sur l'enquête publique concernant les travaux de sécurisation du Lac au Duc . le 18 /09/2020

Date:2020-09-18 12:18

De:michel TREGOUET <>

À:mairie@ploermel.bzh

le 18 /09/2020

Bonjour,

Je tiens d'abord à vous remercier pour vos explications lors de notre entretien à Montterlot le jeudi 03/09/2020.

Si je mesure la nécessité de travaux pour sécuriser le barrage du Lac au Duc, je reste néanmoins perplexe sur les points suivants:

Ces travaux semblent davantage répondre à un besoin urgent mais évacuent une véritable réflexion concernant l'ensemble du bassin versant. «La retenue du Lac au Duc ne constitue pas un ouvrage de protection contre les inondations» (page 287). Si cela peut s'entendre, il est moins acceptable que ce projet ait pour conséquence «nécessairement une incidence hydraulique sur la ligne d'eau en aval et notamment sur le tronçon de la commune de Malestroit où des inondations supplémentaires sont attendues lors de crues d'occurrence inférieure à la centennale» (...)«une élévation de la ligne d'eau de l'ordre de 9 cm, engendrant l'inondation de 10% d'habitations supplémentaires, soit l'équivalent de 55 à 70 habitations» page 306.

A l'heure du changement climatique qui va voir se succéder les périodes de sécheresses et d'inondations, comment s'inscrit ce projet dans la gestion du niveau des eaux selon les différentes saisons? C'est, me semble-t-il, le sens des remarques de l' **Avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur les travaux de sécurisation du barrage du Lac au Duc** (page 9). «Bien que la démonstration du choix du type d'aménagement soit pertinente, l'AE s'interroge sur la possibilité d'instaurer une solution permettant de limiter les conséquences liées au risque inondation en aval, ou à défaut, d'instaurer des mesures complémentaires permettant de limiter les effets ». Ainsi, décider de la création d'un nouvel écrêteur de crue avec comme conséquences une augmentation du niveau des crues en aval de l'ordre de 9 cm ne peut que inquiéter les victimes des inondations (faut-il rappeler qu'elles se sont succédées depuis 1994).

Je m'étonne qu'aucune réunion d'information n'ait eu lieu sur Malestroit. Les mesures proposées ne me paraissent pas entrer dans la séquence « éviter, réduire, compenser» évoquée page 291.

Pour réduire ce risque, il est prévu que le PPRI de l'Oust soit révisé. «Cette révision permettra de mettre en évidence les nouvelles zones à risques inondation, et ainsi de pouvoir réglementer l'aménagement et les usages du sol pour ce secteur. Celle-ci sera accompagnée de mesures de protection individuelles financées par le PAPI de la Vilaine qui aideront à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités. Ce qui est envisagé, c'est de proposer l'installation:

- de Porte à fermeture rapide : Dispositif qui assure une protection sur les 4 côtés (en cas de submersion totale) et reste à demeure.

- de Portail à simple battant en acier : Dispositif à grand vantail qui permet la fermeture étanche et sur trois côtés de grandes ouvertures (garages, accès aux quais, ouvertures sur muret...) et reste à demeure.

- de Batardeau mono-panneau : Dispositif de gestion de crise qui se monte avant la crue et vient cloisonner temporairement une porte ou ouverture (feuillures à installer) .»

Ces mesures d'accompagnement sont décrites au point 10.3 page 297.

Pour des maisons comme la mienne, qui ont été construites au XVI^e siècle, ces propositions sont inadaptées. L'eau ne rentre pas par les ouvertures mais s'infiltré par le sol et les murs. Le financement du relèvement du sol de 10cm, quand cela est possible, ne pourrait-il pas être envisagé? Si sur Malestroit l'idée de supprimer les piles du pont neuf a été abandonnée, ne pourrait-on au moins imaginer la réalisation d'une passerelle flottante sur le chemin de halage qui permettrait d'élargir le passage de l'eau côté ouest du pont?

Enfin l'outil de suivi vigicrue est sans doute très utile mais encore faut-il que les capteurs soient en état de fonctionnement ce qui n'est pas le cas de celui du moulin de Bezon.

Michel Trégouët

5 rue du presbytère 56140 Malestroit